

Le journal mensuel destiné aux parents de l'école Jeanne-LeBer

**Novembre 2020**

## Changement au régime pédagogique

Nous venons d'être informés que le gouvernement du Québec a apporté une modification au régime pédagogique en ajoutant 3 journées pédagogiques pour la formation générale des jeunes. Le nombre de jours de classe passe de 180 jours de classe à 177.

Selon l'information que nous avons, ces trois jours seront dédiés à des activités de planification et de formation.

Nous vous reviendrons prochainement avec plus d'informations quant à l'organisation de ces journées pédagogiques.

## Rencontres des parents (virtuelles)

Les enseignants communiqueront avec vous les détails de l'horaire des rencontres. **Les semaines du 16 et du 23 novembre** permettront de faire le point sur les forces et les défis de votre enfant.

## Activité de financement - BÔSAPIN

Nous allons répéter l'activité de financement avec la compagnie BÔSAPIN. La vente se déroulera via leur site web de transaction. *Informations à venir...*

## Partageons l'espoir

L'organisme offre des ateliers aux parents les jeudis. Voici l'horaire et un avant-goût des thèmes touchés :

- *Prévenir l'anxiété;*
- *Du primaire au secondaire;*
- *Vers une discipline positive;*
- *Construire l'estime de soi de mon enfant.*

<https://www.eventbrite.ca/e/inscription-les-jeudis-parents-aide-aux-devoirs-et-aux-le-cons-126421986565?aff=affiliate1&fbclid=IwAR2f1wu7dZAE0sh7fp90d-4N5BqQeLe2ioTc4dLBCScD4NCs4GJbw6zkY>

## COVID-19

Nous réitérons l'importance de garder votre enfant à la maison lorsque celui-ci présente les symptômes reliés à la COVID-19. En cas de doute, nous vous invitons à consulter :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>

Ou appeler au numéros suivants afin de connaître la procédure à suivre:

lundi au vendredi, entre 8 h et 18 h : **418 644-4545, 514 644-4545, 450 644-4545, 819 644-4545** ou **1 877 644-4545** (sans frais). C'est à vous de prendre la décision et non au personnel de l'école.

Par ailleurs, les bulles-classes sont maintenues lors des périodes en classes et aux récréations. Lors des journées pédagogiques, les bulles-classes ne peuvent être maintenues. Nous essayons de respecter les groupes-classes dans la mesure du possible selon le disponible.

## Fermeture de classe ou d'école en cas d'éclosion

Dans le scénario de fermeture de classe ou d'école, nous visons une bascule vers l'enseignement virtuel en 48 heures. Les enseignants planifieront la cueillette des effets scolaires et vous acheminerons un horaire d'enseignement virtuel. Cet horaire inclus des moments avec le titulaire de classe et avec les spécialistes. À cela s'ajoute, des moments d'activités pour l'élève sans la supervision du personnel de l'école. L'équipe d'intervenants collabora aussi à distance durant la semaine. Toute la matière vue à la maison sera sujet aux évaluations.

## Départs hâtifs, absences des élèves et retards

Si votre enfant doit quitter l'école durant les heures de classe, il serait important d'en informer son enseignant(e) par le biais de l'agenda en prenant soin d'indiquer le nom de la personne qui viendra le chercher.

Chaque fois qu'un élève s'absente de l'école, le parent doit communiquer avec le secrétariat de l'école et avec le service de garde pour indiquer le motif de l'absence de l'enfant.

Lors des retards, les enfants doivent se présenter au secrétariat. La cour d'école sera fermée dès que les groupes entrent dans l'école.

## Soins dentaires (Message de l'hygiéniste dentaire de la clinique communautaire)

### **Concerné-e-s par les enjeux de santé, la défense et la promotion du droit à la santé et à un système de santé public, universel et accessible?**

Le comité de lutte en santé de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles souhaite intégrer de nouveaux membres au sein de son groupe.

Au cours de la prochaine année, le comité entend poursuivre son travail pour obtenir une plus grande couverture publique des soins buccodentaires.

Nous prévoyons aussi nous pencher et prendre position sur la question des transferts de données patients de la RAMQ aux compagnies pharmaceutiques, un sujet préoccupant en terme d'information confidentielle.

Nous allons également suivre l'évolution de la facturation aux patient-e-s en clinique médicale ainsi que l'affichage obligatoire de leurs tarifs pour les services non-couverts par le régime public de santé.

Si vous êtes préoccupés par un ou des enjeux concernant le droit à la santé et au maintien d'un système de santé publique, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions d'actions qui pourraient être entreprises par le comité. Le comité veut vous entendre!

Si vous êtes intéressés à rejoindre le comité de lutte en santé, ou pour nous faire part de vos préoccupations face à des enjeux d'accessibilité aux soins de santé, n'hésitez pas à joindre Stéphane Defoy au 514 937-9251, poste 7212 ou à : [stephane.defoy.psch@ssss.gouv.qc.ca](mailto:stephane.defoy.psch@ssss.gouv.qc.ca)

Pour en savoir plus sur le comité de lutte en santé de la Clinique: <https://ccpsc.qc.ca/fr/comitelutesante>

<https://ccpsc.qc.ca/fr/node/2138>

En toute collaboration,

Pascal Laroche, Directeur